

LA

STATISTIQUE PÉNITENTIAIRE DU ROYAUME DE PRUSSE

En 1881-1882.

On sait qu'en Prusse les statistiques pénitentiaires embrassent une période de douze mois commençant le 1^{er} avril d'une année pour finir le 1^{er} avril de l'année suivante. Nous allons résumer les données de la statistique s'appliquant à l'exercice qui s'étend du 1^{er} avril 1881 au 1^{er} avril 1882, la dernière que le Ministère de l'Intérieur ait publiée.

Au 1^{er} avril 1881, le nombre total des individus détenus en Prusse s'élevait à 29,554 (25,292 hommes et 4,262 femmes).

On été incarcérés, dans le courant des douze mois suivants, 124,197 individus (96,411 hommes et 27,786 femmes).

Ont été libérés, pendant le même espace de temps, 123,068 détenus (95,495 hommes et 27,573 femmes).

Le chiffre total des individus détenus le 1^{er} avril 1882 s'élevait, en conséquence, à 30,683 (26,208 hommes et 4,475 femmes).

L'accroissement qui s'était produit d'une année à l'autre était donc de 1,129 individus, chiffre qui se décompose dans les augmentations et diminutions suivantes :

Augmentation de 1.413 sur le nombre des condamnés à la réclusion;

— — 407 sur le nombre des condamnés à l'emprisonnement;

— — 1 sur le nombre des détenus par voie de correction.

Diminution de 38 sur le nombre des condamnés à des peines de simple police;

— 654 sur le nombre des individus détenus préventivement.

Égalité du nombre des détenus pour dettes (un seul détenu).

Le nombre total des individus qui ont passé par les établissements pénitentiaires du royaume de Prusse, du 1^{er} avril 1881 au 1^{er} avril 1882, a été de 153,751 (121,703 hommes et 32,048 femmes), soit 10,273 détenus de plus que pendant les douze mois précédents.

Le chiffre total des journées de détention a été de 10,882,381, soit 787,577 journées de plus que pendant les douze mois précédents; la moyenne quotidienne, de 29,814, soit 2,157 de plus qu'en 1880-1881.

L'augmentation dans le nombre des détenus a été d'environ 40/0 en Prusse, pendant l'exercice 1881-1882.

Si l'on remonte de dix années en arrière, on voit que, depuis l'exercice 1871-1872, le nombre total des détenus s'est accru dans la proportion de 101 0/0; et celui des individus détenus préventivement, dans la proportion de 100 0/0.

Personnel administratif.

Les directeurs d'établissement pénitentiaire sont au nombre de 36, dont 24 officiers et 8 anciens sous-officiers; les inspecteurs et secrétaires (greffiers), au nombre de 190, dont 56 anciens officiers et 106 anciens sous-officiers.

Un directeur et 4 inspecteurs ou secrétaires sont pourvus de grades académiques.

Le chiffre des employés inférieurs est de 1,672, savoir 1,451 hommes et 221 femmes. Parmi les hommes, 1,239 sont d'anciens militaires, et 44 sortent du *Rauhe Haus* ou d'autres confréries. Parmi les femmes, on compte 2 diaconesses protestantes et une sœur d'une congrégation catholique.

Le personnel religieux se compose de 50 pasteurs protestants, 40 aumôniers catholiques et 8 rabbins; le personnel enseignant, de 68 instituteurs et institutrices, dont 38 protestants et 30 catholiques; le personnel médical, de 68 médecins et chirurgiens.

Nourriture.

Les dépenses de nourriture se sont élevées, par jour et par tête, en moyenne :

A un peu plus de 34 pfennigs (42 centimes 1/2 environ), pour les détenus en bonne santé;

A plus de 45 pfennigs (56 centimes environ), pour les détenus malades.

L'Administration a eu à nourrir par jour, en moyenne : 27,660 détenus en bonne santé et 2,021 malades.

Les détenus bien portants ont consommé 6,197,551 kilogrammes de pain (1) et 491,376 kilogrammes de viande et d'aliments gras.

La consommation des malades a été de 291,664 kilogrammes de pain et de 140,526 kilogrammes de viande et d'aliments gras.

Le nombre des détenus qui ont obtenu la faveur d'appliquer à des rations supplémentaires une partie de leur pécule a été de 37,015 : ils ont acheté 24,030 kilogrammes de pain, 57,992 kilogrammes de viande et d'aliments gras, 75,283 litres de bière, etc. Leurs dépenses de ce chef ont atteint le chiffre total de 130,165 marks (162,706 francs), soit 3 marks 52 pfennigs (4 fr. 40 c.) en moyenne par tête.

Travail des détenus.

— Travail des détenus autres que les individus détenus préventivement et les détenus pour dettes.

Le nombre des détenus qui n'ont pu travailler par suite de maladie, de mise aux arrêts ou d'inaptitude au travail, s'est élevé en moyenne à 2,858 par jour, soit 10.10 0/0.

La moyenne quotidienne de ceux qui travaillaient a été de 25,437. Ce chiffre se subdivise ainsi :

- 6,198 occupés à la tenue et à l'administration de l'établissement;
- 492 occupés à des travaux d'économie rurale de l'établissement;
- 539 occupés à des travaux industriels, dont le produit était vendu au profit de l'établissement;
- 55 occupés à d'autres travaux, dont le produit était vendu au profit de l'établissement;
- 17,339 occupés à des travaux industriels salariés par des tiers;

(1) La moyenne de la consommation quotidienne du pain a été, pour les détenus en bonne santé, de 640 grammes pour les hommes et de 459 grammes pour les femmes.

814 occupés à des travaux d'économie rurale et autres travaux analogues salariés par des tiers.

Les travaux occupant le plus grand nombre de bras ont été les suivants, par ordre d'importance :

Hommes. — Fabrication de cigares;

Tissage;

Cordonnerie et fabrication de chaussures;

Menuiserie et layeterie;

Reliure, fabrication de cartonnages, de cornets en papier, de cartouches, etc.;

Vannerie, fabrication de nattes, etc.;

Brosserie;

Confection de vêtements.

Femmes. — Travaux de couture et de piquage;

Broderie et tricot;

Tapisserie;

Fabrication de cigares.

L'emploi des machines à vapeur a eu lieu dans onze établissements pénitentiaires.

Le produit *brut* total du travail salarié par des tiers s'est élevé à 2,782,891 marks (3,478,614 francs), soit en moyenne 63 c. 1/4 par tête et par journée de travail.

Le produit *net* total s'est élevé à 2,395,693 marks (2,994,616 francs), soit en moyenne 54 c. 1/2 par jour.

La partie du produit attribuée aux détenus se chiffre de la manière suivante :

Pour les hommes : 421,490 marks (526,862 francs);

Pour les femmes : 45,841 marks (57,302 francs);

467,331 marks (584,164 francs);

c'est-à-dire 7 c. 1/2 par tête et par journée de travail.

II. — Travail des individus détenus préventivement.

Le chiffre des individus détenus préventivement a été, comme moyenne journalière, de 1,517 (1,317 hommes et 200 femmes).

Sur ce nombre, 854 (683 hommes et 171 femmes) étaient occupés, en moyenne, à divers travaux.

Le produit brut de ces travaux s'est élevé à 39,705 marks (49,631 francs), et a été réparti par tiers, conformément aux

règlements, entre le Trésor, les employés et les détenus eux-mêmes.

Enseignement scolaire et religieux. — Bibliothèques.

L'enseignement scolaire a été donné à 9,438 détenus (7,892 hommes et 1,546 femmes).

En outre, des classes spéciales de chant (en dehors de l'enseignement du chant compris dans le régime scolaire ordinaire) ont reçu 4,867 détenus (4,225 hommes et 642 femmes).

L'enseignement purement religieux (histoire sainte et instruction religieuse) a été donné à 18,325 détenus, savoir :

5,690 hommes et 3,102 femmes appartenant au culte protestant;

7,699 hommes et 1,559 femmes appartenant au culte catholique;

264 hommes et 11 femmes appartenant au culte israélite.

Le chiffre total des livres que contenaient les bibliothèques des établissements pénitentiaires s'est élevé à 196,145.

Sur ce nombre, on comptait 87,923 livres religieux, savoir :

59,185 livres protestants;

27,613 — catholiques;

1,125 — israélites.

Le reste se composait de 29,385 ouvrages scolaires, et de 78,837 livres d'instruction et de récréation.

Le matériel des bibliothèques s'est accru de 5,727 volumes pendant l'exercice 1881-1882.

Emprisonnement individuel.

Le régime de l'emprisonnement individuel a été appliqué à 11,682 individus (10,335 hommes et 1,347 femmes), c'est-à-dire à 8.16 0/0 du nombre total des détenus.

On compte sur ce chiffre 6,206 réclusionnaires, savoir : 5,756 hommes et 450 femmes.

La moyenne quotidienne des détenus soumis à ce régime a été de 3,963 (3,544 hommes et 419 femmes).

Or, le nombre des cellules disposées pour l'isolement de jour et de nuit était de 4,266, et l'on comptait, en outre, 3,621 cellules de nuit, construites pour la plupart en fer. En trois ans,

le nombre des cellules de jour et de nuit s'est accru de 478, et celui des cellules de nuit, de 142.

Le tableau suivant expose la durée de l'emprisonnement individuel pour les réclusionnaires dont l'isolement a cessé dans l'année, et dont le nombre a été de 3,177, savoir 2,993 hommes et 184 femmes :

Moins de 4 semaines	571	hommes	et	22	femmes.
4 semaines à 3 mois	388	—		24	—
3 à 6 mois	362	—		30	—
6 mois à 1 an	671	—		29	—
1 à 2 ans	625	—		51	—
2 à 3 ans	269	—		21	—
3 à 4 ans	77	—		4	—
4 à 5 ans	20	—		2	—
5 à 6 ans	6	—		1	—
Plus de 6 ans	4	—		0	—

Les cas d'emprisonnement individuel ayant duré plus d'un an représentent une proportion de 34 0/0.

Quant aux réclusionnaires qui se trouvaient encore soumis au régime de l'emprisonnement individuel à la fin de l'exercice 1881-1882, et dont le nombre a été de 3,029, savoir 2,763 hommes et 266 femmes, le tableau suivant expose leur situation au point de vue de la durée de ce régime :

Moins de 4 semaines	213	hommes	et	11	femmes.
4 semaines à 3 mois	374	—		32	—
3 à 6 mois	458	—		103	—
6 mois à 1 an	694	—		47	—
1 à 2 ans	660	—		47	—
2 à 3 ans	232	—		10	—
3 à 4 ans	79	—		9	—
4 à 5 ans	22	—		3	—
5 à 6 ans	5	—		3	—
Plus de 6 ans	26	—		1	—

Peines disciplinaires et autres.

Le nombre des détenus qui ont encouru des peines disciplinaires s'est élevé à 20,048, savoir 16,936 hommes et 3,112 femmes.

Les peines prononcées ont atteint le chiffre de 45,732, dont 37,957 infligées à des hommes et 7,775 à des femmes.

La proportion des détenus punis a été de 0.32 0/0 sur le nombre total des détenus (0.33 pour les hommes et 0.27 pour les femmes).

Les infractions commises se classent ainsi qu'il suit :

Désobéissance et rébellion — 7,130 (6,339 hommes et 791 femmes) ;

Infractions au règlement concernant le travail — 10,413 (7,973 hommes et 2,440 femmes).

Autres infractions au règlement — 28,489 (23,645 hommes et 4,844 femmes).

Voici maintenant le tableau succinct des peines infligées :

Privation d'aliments ou du droit de disposer du pécule — 22,594 (18,846 pour des hommes et 3,748 pour des femmes) ;

Détention isolée dans un cachot (accompagnée ou non de la peine qui précède) — 22,928 (18,904 pour des hommes et 4,024 pour des femmes) ;

Latten-Arrest (détention dans un cachot, dont le plancher blesse les membres des détenus) — 79 (76 hommes et 3 femmes) ;

Châtiments corporels — 131 réclusionnaires (hommes).

En dehors des punitions disciplinaires, il a été infligé 31 peines, prononcées par les tribunaux pour crimes ou délits de droit commun commis pendant le cours de la détention, dont 12 pour coups et blessures, 5 pour mutinerie, accompagnée ou non de dégradations matérielles, et 4 pour outrages à des fonctionnaires.

Correspondances et visites.

Les détenus ont reçu 107,223 lettres, et en ont expédié 84,331.

Le nombre des visites reçues a été de 18,303.

État sanitaire et mortalité.

La moyenne quotidienne des malades a été de 1,071 (855 h. et 216 femmes).

Ce chiffre se décompose ainsi :

Malades à l'hôpital : 857 (696 hommes et 161 femmes) ;

Malades dans les quartiers : 214 (159 hommes et 55 femmes).

La proportion de la moyenne des malades à la moyenne du

nombre total des détenus a été de 3.59 0/0 (3.36 0/0 pour les hommes et 4.95 0/0 pour les femmes).

13,713 détenus (10,947 hommes et 2,766 femmes) sont sortis de l'hôpital. Les morts sont compris dans ce chiffre.

La durée moyenne du traitement a été de 22 jours pour les hommes et 21 jours pour les femmes.

Le nombre des morts s'est élevé à 771 (686 hommes et 85 femmes).

La proportion a été de 0.54 0/0 du nombre total des détenus (0.60 pour les hommes et 0.30 pour les femmes). Pour les réclusionnaires, la proportion s'est élevée à 2.19 0/0 pour les hommes et 1.81 0/0 pour les femmes.

Dans un seul établissement pénitentiaire, il ne s'est produit aucun décès.

Les divers genres de mort se groupent ainsi :

Morts naturelles : 745 (661 hommes et 84 femmes) ;

Morts : accidentelles 5 hommes ;

Suicides : 21 (20 hommes et 1 femme).

Morts naturelles.

Les principales maladies auxquelles ont succombé les détenus dont la mort est due à une cause naturelle se classent de la manière suivante :

Phtisie pulmonaire (35 0/0 du nombre total des décès) ;

Tuberculose (41 0/0) ;

Inflammation pulmonaire (9 0/0) ;

Affaiblissement général (5 0/0).

En groupant les décédés d'après leur âge, on voit que les individus de 30 à 45 ans continuent de représenter la proportion la plus forte. Il n'est mort qu'un seul détenu âgé de moins de 16 ans, et le chiffre des septuagénaires décédés est de 14 (12 hommes et 2 femmes).

Le tableau suivant indique depuis combien de temps se trouvaient détenus, au jour de leur mort, les détenus décédés.

Depuis moins de 6 mois	114 hommes et 13 femmes ;
— plus de 6 mois et jusqu'à	
1 an	116 — 13 —
— plus d'un an et jusqu'à	
2 ans	143 — 30 —

Depuis plus de 2 ans et jusqu'à				
3 ans	123	hommes et 15	femmes;	
— plus de 3 ans et jusqu'à				
5 ans	108	—	4	—
— plus de 5 ans et jusqu'à				
10 ans.	41	—	4	—
— plus de 10 ans et jusqu'à				
15 ans.	15	—	3	—
— plus de 15 ans	6	—	2	—

Suicides.

Il y a eu 21 suicides dans les établissements pénitentiaires de la Prusse. Les détenus qui se sont donné la mort se groupent, par catégories, de la manière suivante :

Réclusionnaires : 11 hommes et 1 femme ;

Condamnés à l'emprisonnement : 3 hommes ;

Détenus préventivement : 6 hommes ;

En les classant d'après leur âge, on voit que 2 hommes avaient de 16 à 20 ans; 6 hommes, de 20 à 30 ans; 5 hommes, de 30 à 45 ans; 4 hommes, de 45 à 60 ans; 3 hommes et 1 femme, de 60 à 70 ans.

Étaient détenus depuis moins de 3 mois, 9 hommes ;

— plus de 3 mois et moins de 6 mois, 2 hommes ;

— plus de 6 mois et moins de 1 an, 4 hommes et 1 femme ;

— plus de 1 an et moins de 2 ans, 2 hommes ;

— plus de 2 ans et moins de 5 ans, 1 homme ;

— plus de 5 ans, 2 hommes.

Maladies mentales.

Il s'est produit des maladies mentales dans 27 établissements.

Le nombre des aliénés a été de 64, savoir 58 hommes et 16 femmes. La proportion sur l'ensemble des détenus était de 0.05 0/0; calculée spécialement pour les réclusionnaires, de 0.14 0/0 pour les hommes et de 0.10 0/0 pour les femmes.

Au point de vue de l'âge, la plus forte proportion de mala-

dies mentales s'est rencontrée chez les hommes et les femmes de 30 à 45 ans.

Étaient détenus depuis moins de 3 mois, 18 hommes et 11 femmes ;

— plus de 3 mois et jusqu'à 6 mois, 8 hommes et 2 femmes ;

— plus de 6 mois et jusqu'à 1 an, 9 hommes et 1 femme ;

— plus de 1 an et jusqu'à 2 ans, 5 hommes ;

— plus de 2 ans et jusqu'à 5 ans, 12 hommes et 2 femmes.

— plus de 5 ans, 6 hommes.

Dans ces chiffres sont compris 11 hommes et 6 femmes frappés d'aliénation mentale pendant le cours de leur détention préventive.

Enfin, 12 aliénés, tous du sexe masculin, ont été guéris dans le courant de l'exercice.

Recettes et dépenses.

Le chiffre total des recettes s'est élevé à 3,016,071 marks 67 pfennigs (3,770,089 fr. 85 c.); celui des dépenses, à 9,169,765 marks 78 pfennigs (11,462,207 fr. 20c.).

Le déficit a donc été de 6,153,694 marks 11 pfennigs (7 millions 692,117 fr. 35 c.).

L'administration de l'Assistance publique (*Landarmenverband*) de la Prusse occidentale a contribué pour 44.649 marks 46 pfennigs à couvrir ce déficit; 6,109,044 marks 65 pfennigs sont restés à la charge du Trésor.

En divisant les recettes par le nombre moyen des détenus, on arrive, pour chaque tête, aux chiffres de 101 marks 16 pfennigs par an, et de 27 pfennigs 3/4 (0 fr. 35c.) par jour. En opérant de même pour les dépenses, on trouve 307 marks 55 pfennigs 1/2 par an, et 84 pfennigs 1/4 (1 fr. 05 c.) par jour.

Les recettes consistent principalement dans le produit net du travail des détenus, qui, calculé par tête, représente 83 marks 41 pfennigs par an, et près de 23 pfennigs par jour. Parmi les autres éléments de recettes, les plus importants ont été les remboursements de frais d'entretien et les bénéfices d'exploitation rurale.

Les éléments de dépenses se décomposent ainsi qu'il suit :
Appointements des employés, 3,048,540 marks 89 (soit 102 marks 25 par tête et par an);

Frais de bureau, 65,989 marks 80 (soit 2 marks 21 par tête et par an);

Nourriture des détenus, 3,774,249 marks 86 (soit 127 marks 16 par tête et par an);

Médecine et pharmacie, 82,253 marks 32 (soit 2 marks 76 par tête et par an);

Habillement des détenus, 605,181 marks 29 (soit 20 marks 33 par tête et par an);

Blanchissage et dépenses de propreté : 128,086 marks 48 (soit 4 marks 30 par tête et par an);

Objets en magasin et ustensiles : 307,036 marks 74 (soit 10 marks 30 par tête et par an);

Chauffage et combustible : 273,760 marks 32 (soit 9 marks 18 par tête et par an);

Éclairage : 288,702 marks 89 (soit 9 marks 68 par tête et par an);

Constructions : 239,047 marks 32 (soit 8 marks 02 par tête et par an);

Ramonage et vidange : 48,346 marks 49 (soit 61 pfennigs 1/2 par tête et par an);

Assurances contre l'incendie : 5,857 marks 28 (soit 20 pfennigs par tête et par an);

Frais généraux (comprenant les frais du culte et les dépenses scolaires) : 332,713 marks 40 (soit 11 marks 16 par tête et par an) (1).

Masse des détenus.

Les primes de travail et les autres éléments qui contribuent à constituer le pécule des détenus formaient un chiffre de 690,148 marks 39 pfennigs, répartis entre 27,368 masses différentes.

Parmi ces masses, il en est 22,245 (dont 15,994 appartenant à des réclusionnaires) qui ne dépassaient pas 30 marks; 52 seu-

(1) Les frais du culte se sont élevés à 35 marks 41 par tête et par an, et les dépenses nécessitées par les besoins scolaires et l'entretien des bibliothèques à 41 marks 31 par tête et par an.

lement (dont 45 appartenant à des réclusionnaires) s'élevaient à plus de 300 marks.

A la fin de l'année, une somme totale de 597,717 marks 61 pfennigs était placée à intérêts. Les intérêts produits dans le cours de l'exercice ont atteint le chiffre de 25,709 marks 26 pfennigs.

Les détenus ont dépensé sur leurs masses une somme totale de 267,287 marks 4 pfennigs, savoir :

243,704 marks 3 pfennigs, pour améliorer leur régime et faire face à d'autres dépenses autorisées;

23,583 marks 1 pfennig, pour venir en aide à leurs familles.

Les masses versées dans le courant de l'année aux détenus libérés se sont élevées au chiffre de 27,762. Sur ce nombre, 25,690 masses ne dépassaient pas 30 marks; 16 seulement s'élevaient au-dessus de 300 marks.

Libérations provisoires dans les termes de l'article 23 du Code pénal (1).

L'administration pénitentiaire a reçu 348 demandes de libération provisoire dans les termes de l'article 23 du Code pénal de l'empire d'Allemagne; 308 étaient formées par des détenus civils, et 40 par des détenus militaires.

Sur ces 348 demandes, 155 ont été accessibles, savoir 139 par le ministère de la justice et 16 par le *General-Auditoriat*.

Enfin, 12 libérations provisoires précédemment accordées ont été révoquées conformément à l'article 24 du Code pénal, c'est-à-dire soit pour inconduite des libérés, soit pour infraction aux obligations qui leur avaient été imposées.

Tels sont les principaux traits de la statistique pénitentiaire générale.

Il nous reste à résumer deux statistiques spéciales, celle du personnel des réclusionnaires et celle des condamnés à l'emprisonnement.

(1) On se rappelle qu'aux termes de cet article les condamnés à la réclusion ou à un emprisonnement de longue durée peuvent, s'ils y consentent, obtenir leur libération provisoire lorsqu'ils ont subi les trois quarts et, en tout cas, au moins une année de leur peine, et qu'ils se sont bien conduits pendant ce temps.

Statistique du personnel des réclusionnaires.

Le chiffre total des détenus réclusionnaires s'est élevé à 9,589 (8,120 hommes et 1,469 femmes).

I. — Groupés par *religion*, ces réclusionnaires se classent ainsi :

Culte réformé : 5,694 (4,834 hommes et 860 femmes), soit 0.32 sur 1,000 protestants ;

Culte catholique : 3,786 (3,182 hommes et 604 femmes), soit 0.41 sur 1,000 catholiques ;

Culte israélite : 104 (99 hommes et 5 femmes), soit 0.29 sur 1,000 israélites ;

Autres cultes : 5 hommes, soit 0.08 sur 1,000 individus professant ces autres cultes.

II. — Classés d'après leur *âge*, les réclusionnaires se subdivisent de la manière suivante :

18 et 19 ans.	243	(214 hommes et 29 femmes) ;
De 20 à 29 ans.	3,156	(2,793 — 363 —) ;
De 30 à 39 ans.	2,911	(2,512 — 399 —) ;
De 40 à 49 ans.	1,909	(1,521 — 388 —) ;
De 50 à 59 ans.	983	(787 — 196 —) ;
De 60 à 69 ans.	331	(252 — 79 —) ;
70 ans et au-dessus.	56	(41 — 15 —) .

III. — Au point de vue de leur *état civil*, ils se répartissent ainsi qu'il suit :

Enfants légitimes.	8,833	(7,508 hommes et 1,325 femmes) ;
Enfants naturels	756	(612 — 144 —) ;
Mariés.	4,061	(3,481 — 580 —) ;
Veufs.	698	(418 — 280 —) ;
Divorcés.	204	(173 — 31 —) ;
Célibataires	4,626	(4,048 — 578 —) .

Veuves ou femmes divorcées ayant eu des enfants illégitimes depuis leur veuvage ou depuis leur divorce : 14 femmes ;

Femmes célibataires ayant eu des enfants illégitimes : 249 femmes.

IV. — Considérés au point de vue de leur *instruction*, ils se classent ainsi :

Instruction supérieure à l'élémentaire : 74 (70 hommes et 4 femmes), 0.77 0/0 du nombre total ;

Instruction élémentaire : 7,998 (6,917 hommes et 1,081 femmes), 83.41 0/0 ;

Individus sans instruction aucune : 1,517 (1,133 hommes et 384 femmes), 15.82 0/0.

V. — D'après les *professions* qu'ils exerçaient antérieurement, ils se groupent de la manière suivante :

Fonctionnaires de l'État ou des communes.	51
Médecins, ecclésiastiques, professeurs, savants, écrivains.	32
(30 hommes et 2 femmes) ;	
Propriétaires ruraux.	318
(297 hommes et 21 femmes) ;	
Fermiers.	30
(28 hommes et 2 femmes) ;	
Ouvriers de la campagne.	3,053
(2,699 hommes et 384 femmes) ;	
Patrons dans les professions industrielles	210
(186 hommes et 24 femmes) ;	
Ouvriers des mêmes professions.	2,978
(2,852 hommes et 126 femmes) ;	
Patrons dans les professions ayant un caractère commercial.	147
(138 hommes et 9 femmes) ;	
Employés de commerce	312
(291 hommes et 21 femmes) ;	
Patrons intéressés dans les entreprises publiques	62
(60 hommes et 2 femmes) ;	
Employés des mêmes entreprises	974
(777 hommes et 197 femmes) ;	
Hommes et femmes de service à gages	850
(430 hommes et 420 femmes) ;	
Autres professions.	115
(75 hommes et 40 femmes) ;	
Sans profession.	233
(23 hommes et 210 femmes) ;	
Pensionnés et rentiers.	41
(37 hommes et 4 femmes) ;	
Vivant d'aumônes	16
(9 hommes et 7 femmes) ;	

Enfin, 167 réclusionnaires avaient été au service militaire, soit dans l'armée, soit dans la marine.

VI. — Si l'on envisage la *nature des crimes* ayant motivé les condamnations que subissaient les réclusionnaires, on trouve le relevé suivant :

Crimes inspirés par l'intérêt	8,027
(6,728 hommes, 1,299 femmes);	
Crimes inspirés par la passion.	1,462
(1,392 hommes, 170 femmes).	

VII. — Enfin, au point de vue de la *durée des peines* qu'ils subissaient, ils se classent ainsi :

Perpétuité	55
(40 hommes et 15 femmes);	
15 ans.	43
(41 hommes et 2 femmes);	
Plus de 10 ans et moins de 15	102
(90 hommes et 12 femmes);	
Plus de 5 ans et jusqu'à 10.	742
(694 hommes et 48 femmes);	
Plus de 3 ans et jusqu'à 5	1,260
(1,099 hommes, 161 femmes);	
Plus de 2 ans et jusqu'à 3.	1,782
(1,550 hommes et 232 femmes);	
Plus de 1 an et jusqu'à 2.	3,795
(3,128 hommes et 667 femmes);	
1 an et au-dessous	1,877
(1,536 hommes et 341 femmes).	

Le nombre des réclusionnaires *placés sous la surveillance de la police* a été de 6,538 (5,474 hommes et 1,064 femmes); celui des réclusionnaires *condamnés à la perte des droits civiques*, de 8,345 (7,000 hommes, 1,345 femmes).

VIII. — Les *récidivistes* atteignaient le chiffre de 7,568 (6,411 hommes et 1,157 femmes), soit 79 0/0 du nombre total des réclusionnaires.

Sur ce nombre 3,418 (2,869 hommes et 549 femmes) avaient déjà subi des condamnations à la réclusion.

Ces récidivistes se classent ainsi qu'il suit, d'après le temps écoulé depuis leur libération de la peine antérieurement subie:

Sont devenus récidivistes :

Dans l'année de leur libération.	2,620
(2,243 hommes, 377 femmes);	
Dans le cours des deux années suivantes	2,681
(2,266 hommes, 415 femmes);	
Dans le cours de la troisième et de la quatrième année..	1,482
(978 hommes et 204 femmes);	
Au bout d'un temps plus long	1,085
(924 hommes et 161 femmes).	

Statistique du personnel des condamnés à l'emprisonnement.

Le chiffre total des détenus condamnés à l'emprisonnement s'est élevé à 26,369 (19,938 hommes et 6,431 femmes).

I. — Groupés par *religion*, ces détenus se subdivisent ainsi :

Culte réformé	12,121 (8,414 hommes et 3,707 femmes)
	45.97 0/0;
Culte catholique..	13,971 (11,289 hommes et 2,682 femmes)
	52.98 0/0;
Culte israélite.	256 (218 hommes et 38 femmes)
	0.97 0/0;
Autres cultes.	21 (17 hommes et 4 femmes)
	0.08 0/0.

II. — Classés d'après leur *âge*, ils se répartissent de la manière suivante :

Au-dessous de 18 ans..	1,754 (1,301 hommes et 453 femmes)
	6.65 0/0;
18 et 19 ans.	2,201 (1,722 hommes et 479 femmes)
	8.35 0/0;
De 20 à 29 ans	10,236 (8,413 hommes et 2,123 fem.)
	38.82 0/0;
De 30 à 39 ans	6,314 (4,667 hommes et 1,647 fem.)
	23.94 0/0;
De 40 à 49 ans	3,681 (2,550 hommes et 1,131 fem.)
	93 16 0/0;
De 50 à 59 ans	1,544 (1,105 hommes et 439 femmes)
	5.86 0/0;
De 60 à 69 ans	554 (417 hommes et 137 femmes)
	2.10 0/0;
70 ans et au-dessus..	85 (63 hommes et 22 femmes)
	0.32 0/0.

III. — Au point de vue de leur *état civil*, ils se classent ainsi qu'il suit :

Enfants légitimes..	24,943	(19,042 hommes et 5,901 femmes);
Enfants naturels..	1,426	(896 — 530 —);
Mariés	10,624	(7,936 — 2,688 —);
Veufs.	1,521	(583 — 938 —);
Divorcés.	346	(57 — 289 —);
Célibataires	13,878	(11,362 — 2,516 —);

Veuves ou femmes divorcées ayant eu des enfants illégitimes depuis leur veuvage ou leur divorce. 113 femmes;

Femmes célibataires ayant eu des enfants illégitimes 482 — .

IV. — Considérés au point de vue de leur *instruction*, ils se classent ainsi :

Instruction supérieure à l'élémentaire.	243	(228 hommes et 15 femmes);
Instruction élémentaire complète.	16,699	(12,645 hommes et 4,054 femmes);
Instruction élémentaire incomplète	7,575	(5,994 hommes et 1,581 femmes);
Individus sachant uniquement lire.	403	(196 hommes et 207 femmes);
Individus sans instruction aucune	1,449	(875 hommes et 574 femmes).

V. — D'après les *professions* qu'ils exerçaient antérieurement, ils se groupent de la manière suivante :

Propriétaires ruraux.	478	(454 homm. et 24 femm.);
Fermiers	62	(59 — 3 —);
Ouvriers de la campagne.	4,614	(4,209 — 405 —);
Patrons	727	(696 — 31 —);
Artisans et employés. Hommes et femmes	12,754	(12,175 — 579 —);
de service à gages.	2,779	(795 — 1,984 —);
Militaires et marins.	230	hommes;

Fonctionnaires, médecins, ecclésiastiques, professeurs, savants, écrivains. 289 (280 hommes et 9 femmes);

Autres professions ou absence d'indication d'une profession antérieure 4,436 (1,040 hommes et 3,396 femmes);

Enfin, 5,754 condamnés à l'emprisonnement avaient été au service militaire.

VI. — Au point de vue de leur *origine soit urbaine, soit rurale*, ils se classent ainsi qu'il suit :

Originaires de villes de plus de 10,000 habitants : 10,283 (7,559 hommes et 2,724 femmes), soit 39 0/0;

Originaires de villes de moins de 10,000 habitants : 3,594 (2,474 hommes et 1,120 femmes), soit 13. 63 0/0;

Originaires de communes rurales : 12,492 (9,905 hommes et 2,587 femmes), soit 47.37 0/0.

VII. — On comptait 342 condamnés à l'emprisonnement (247 hommes et 95 femmes) appartenant à des *États allemands autres que la Prusse*, et 239 (210 hommes et 29 femmes) de *nationalité étrangère*.

VIII. — Si l'on envisage la *nature des crimes* ayant motivé les condamnations que subissaient les détenus dont s'agit, on trouve le relevé suivant :

Crimes inspirés par l'intérêt : 14,885 (9,822 hommes et 5,063 femmes), soit 56.45 0/0;

Crimes inspirés par la passion : 11,484 (10,116 hommes et 1,368 femmes), soit 43.55 0/0.

IX. — Enfin, au point de vue de la *durée des peines* qu'ils subissaient, ils se classent ainsi :

Perpétuité.	3	hommes ;
15 ans et au-dessus	31	—
Plus de dix ans et moins de 15.	33	—
Plus de 5 ans et jusqu'à 10.	136	(130 — et 6 femmes);
Plus de 3 ans et jusqu'à 5	406	(379 — 37 —);
Plus de 2 ans et jusqu'à 3	628	(555 — 73 —);
Plus de 1 an et jusqu'à 2	1,959	(1,700 — 259 —);
Plus de 6 mois et jusqu'à 1 an.	3,440	(2,935 — 505 —);
Plus de 3 mois et jusqu'à 6.	4,487	(2,782 — 705 —);

3 mois et au-des-

sous 15,236 (10,390 hommes et 4,846 femmes).

Le nombre des condamnés à l'emprisonnement placés sous la surveillance de la police a été de 314 (202 hommes et 112 femmes); le nombre de ceux d'entre eux qui avaient encouru la perte des droits civiques a été de 2,444 (2,008 hommes et 436 femmes).

X. — Les récidivistes atteignaient le chiffre de 12,085 (9,069 hommes et 3,016 femmes), soit 45.83 0/0 du nombre total des détenus condamnés à l'emprisonnement.

Sur ce nombre, 713 (625 hommes et 88 femmes) avaient déjà subi des condamnations à la réclusion.

Les récidivistes se classent ainsi qu'il suit, d'après le nombre de leurs condamnations antérieures :

1 condamnation. . .	5,188	(3,707 hommes et 1,481 femmes);
2 —	3,079	(2,257 — 822 —);
3 —	1,565	(1,248 — 317 —);
4 —	835	(690 — 145 —);
5 —	454	(375 — 79 —);
Plus de 5 condamnations.	964	(792 — 172 —).

Telles sont les données les plus importantes de la statistique de 1881-1882.

GEORGES DUBOIS,

Avocat à la Cour d'appel.

RAPPORT

SUR LA

CONSTRUCTION DES PRISONS CELLULAIRES

*Présenté au Congrès des Employés des Prisons
réuni à Vienne (Autriche) les 17-23 septembre 1885*

1° Dimensions.

Les prisons cellulaires, destinées à purger les condamnations à la prison, ne doivent pas être disposées pour plus de 500 détenus ni pour moins de 200. Ce nombre ne s'applique pas aux constructions cellulaires adjointes aux grandes prisons, dans lesquelles la peine de la détention est subie en commun.

2° Emplacement des prisons.

On doit absolument éviter de placer les prisons au milieu des villes, dans le périmètre des capitales, des grandes cités, des centres industriels.

La meilleure situation est le voisinage d'une ville moyenne, à proximité d'un chemin de fer, qu'il n'y ait pas plus d'un kilomètre de la station à la prison.

Les prisons nécessaires aux grandes villes seront avantageusement placées près d'une station de chemin de fer voisine. Dans le choix de l'emplacement la facilité des communications par les chemins de fer doit toujours être considérée de manière qu'on puisse au moins, sans grands frais, établir une voie provisoire pour les matériaux et les travaux de construction.

Il faut aussi tenir compte de l'élévation du terrain afin de